



# ***Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace***

L'Agence spatiale canadienne a le mandat de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et des techniques spatiales sur le plan aussi bien social qu'économique.

Pour l'aider à remplir ce mandat, l'Agence spatiale canadienne compte sur l'intérêt particulier que suscite l'espace pour élever le niveau de connaissances scientifiques au Canada et inciter un plus grand nombre d'étudiants à poursuivre des études et à entreprendre une carrière en sciences, en génie ou en mathématiques.

Le Programme des subventions et des contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace dispose d'un budget annuel de quelque 200 000 \$ qu'il applique à la promotion du Programme spatial canadien. Il contribue au financement d'activités et de projets destinés à promouvoir l'intérêt des jeunes pour les aspects scientifiques et technologiques de la participation canadienne à la conquête de l'espace.

Ce programme a pour objet d'appuyer dans les écoles élémentaires et secondaires des activités qui contribuent à la réalisation des objectifs du Programme de sensibilisation à l'espace de l'ASC. Ces objectifs sont :

1. Rehausser le niveau des connaissances scientifiques et technologiques des Canadiens et, plus particulièrement, des étudiants et des enseignants, et promouvoir l'inclusion d'un contenu canadien axé sur l'espace dans les programmes éducatifs et les activités parascolaires destinés aux jeunes.
2. Inciter un plus grand nombre d'étudiants à poursuivre des études et à entreprendre une carrière en sciences, en génie ou en mathématiques afin d'élargir le bassin des ressources scientifiques et technologiques au Canada et de faciliter la transition d'une économie basée sur les ressources à une économie basée sur les connaissances et l'information.
3. Susciter dans la population et en particulier chez les jeunes un sentiment de fierté nationale devant les réalisations du Canada dans l'espace.

## **INTRODUCTION**

## **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

## **OBJECTIFS**



# ***Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace***

L'appui financier aux projets prend la forme de subventions et de contributions. Les fonds sont accordés dans le cadre de concours nationaux où les propositions sont évaluées en fonction des critères du Programme. Le montant accordé peut varier à la suite d'une analyse du budget proposé pour s'assurer qu'il correspond aux objectifs choisis. Compte tenu des ressources limitées dont dispose le Programme (environ 200 000 \$ par an), seuls les projets répondant aux critères et les plus méritants seront financés.

## **SOUTIEN FINANCIER**

L'octroi de contributions a pour objet de permettre aux organismes qualifiés de respecter les objectifs du Programme en menant à bien leurs projets et activités à long terme. Bien que l'importance et la durée de vie des contributions puissent varier selon les fonds disponibles et la valeur des propositions, une aide financière peut être consentie pour la durée du projet tel que convenu dans l'accord de contribution. Les contributions peuvent être utilisées pour couvrir le coût de tous les programmes et activités, y compris de leur administration. La contribution minimale est de 5 000 \$. Même s'il n'y a aucune limite maximale prévue, la contribution ne pourra dépasser 50 % du coût total de l'activité.

## **CONTRIBUTIONS**

Un comité d'évaluation examinera les demandes adressées au Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace. Le comité d'évaluation peut demander l'avis d'un expert pour l'étude des propositions.

## **ÉVALUATION ET ADMINISTRATION**

- Les requérants ne peuvent présenter qu'une seule proposition de financement par projet par année.
- Les requérants ne peuvent pas demander à la fois une demande de subvention et une demande de contribution pour le même projet.
- Les requérants qui présentent une demande de contribution doivent inclure un exemplaire de leur constitution.



## ***Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace***

### **ADMISSIBILITÉ**

Les demandes de financement doivent être faites par des organismes canadiens sans but lucratif. Les particuliers qui présentent des demandes à titre personnel doivent être parrainés par de tels organismes ou y être affiliés.

Seuls sont admissibles à l'octroi de contributions les organismes canadiens constitués dont le principal mandat (énoncé dans leur constitution et démontré dans les principaux programmes entrepris) consiste à sensibiliser davantage l'opinion publique aux sciences et à la technologie :

- écoles élémentaires et secondaires, musées et centres de sciences, associations d'enseignants, clubs scientifiques et autres organismes axés sur les activités jeunesse.

Les subventions et contributions accordées peuvent servir à financer des activités organisées par des écoles, des enseignants, des associations d'enseignants, des clubs scientifiques, des musées ou des centres de sciences afin de sensibiliser le public à l'exploration et au développement de l'espace dans le but de développer du matériel ayant un contenu sur les sciences spatiales pour des colloques d'enseignants, concours, conférences, réunions, activités scolaires et parascolaires.

- Particuliers parrainés par une organisation.

Les subventions et contributions accordées peuvent servir à payer les frais de déplacement liés à une activité visant la promotion du Programme spatial canadien.

Les subventions et contributions ne peuvent servir qu'au financement des activités liées spécifiquement à l'espace. Elles serviront à financer la production et la distribution de documents sur l'espace sur support papier, audiovisuel et multimédia, la présentation de documents imprimés ou électroniques à un auditoire et l'organisation d'événements spéciaux. La majorité du contenu doit faire la promotion et la sensibilisation du Programme spatial canadien. Elles peuvent aussi servir à couvrir les postes de dépenses ci-après : services spécialisés, frais de déplacement, imprimés, circulaires, dépliants publicitaires, brochures, affiches, t-shirts, autocollants, macarons, locaux, etc.



# ***Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace***

## **Aucun financement ne sera accordé aux projets :**

- issus de ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux et administrations régionales et municipales;
- terminés;
- visant à sensibiliser le public aux sciences et aux technologies spatiales canadiennes principalement en vue d'une exploitation commerciale ;
- visant à divulguer des données techniques aux spécialistes d'un domaine donné;
- visant l'organisation de séminaires à l'intention et au bénéfice de spécialistes d'un secteur donné;
- visant des activités de commercialisation ou de relations publiques;
- visant la préparation de manuscrits ou la réalisation de vidéos ou de films sans l'engagement écrit d'un éditeur ou d'un distributeur.

Les demandes de subventions et de contributions seront évaluées d'après les critères suivants, classés par ordre d'importance :

- la mesure dans laquelle le projet répond aux objectifs du Programme;
- le contenu canadien du projet (accent mis sur les réalisations spatiales du Canada et le Programme spatial canadien);
- le contenu spatial du projet global;
- la capacité de démontrer que l'organisme parrain peut mener le projet à terme;
- la diversification de la base de financement (preuve que l'organisme est en mesure d'obtenir un financement d'autres sources que le Programme);
- l'importance du groupe cible et ses caractéristiques, ainsi que l'incidence du projet sur celui-ci;
- la nature et l'efficacité de la méthode de présentation;
- l'envergure et la nature interdisciplinaire du projet (les projets spécialisés ou purement locaux seront considérés comme moins importants que les projets d'intérêt plus général ou national).

Les demandes doivent être présentées sur le formulaire officiel du Programme et décrire le projet, les coûts afférents et le financement requis. Elles doivent également indiquer la façon dont le projet contribuera à sensibiliser davantage le public au rôle du Canada dans l'espace et à inciter les jeunes à poursuivre des études en sciences et en technologies.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

## **LES MODALITÉS ET LIGNES DIRECTRICES**



## ***Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace***

Les demandes de contributions sont examinées deux fois par an (échéances : **15 avril et 15 septembre**).

Les demandes peuvent être envoyées à l'Agence spatiale canadienne par poste, service de messagerie, courrier électronique ou télécopieur. Seules seront considérées les demandes envoyées avant minuit le jour de l'échéance. Si le jour de l'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, la date limite sera fixée au prochain jour ouvrable. **Dans le mesure du possible, les demandes en retard seront évaluées dans le cadre du concours suivant.**

L'Agence spatiale canadienne étudiera toutes les propositions séparément pour en déterminer les mérites respectifs et l'admissibilité à une subvention ou à une contribution. La décision de l'Agence sera rendue dans les deux mois suivants la date de fermeture du concours. **La décision est finale.**

La demande de financement doit être faite sur le formulaire officiel du Programme et envoyée à l'adresse suivante :

Programme des subventions et des contributions pour la  
sensibilisation de la jeunesse à l'espace  
Direction des communications  
Agence spatiale canadienne  
6767, route de l'Aéroport  
Saint-Hubert (Québec)  
J3Y 8Y9  
Tél. : (450) 926-4422 ou (450) 926-4349  
Fax : (450) 926-4352  
Courriel : [webmaster@space.gc.ca](mailto:webmaster@space.gc.ca)

**AVIS:** LES CANDIDATS SONT PRIÉS DE LIRE ATTENTIVEMENT LES LIGNES DIRECTRICES ET DE S'Y CONFORMER, SINON ILS POURRAIENT COMPROMETTRE LEURS CHANCES DE SUCCÈS. POUR REMPLIR LEUR DEMANDE, ILS PEUVENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN TÉLÉPHONANT OU EN ÉCRIVANT AU RESPONSABLE DU PROGRAMME.

Les requérants ayant reçu une subvention recevront une lettre de confirmation détaillant le montant de la subvention ainsi que les termes et conditions qui devront être respectés.



## ***Programme de subventions et de contributions pour la sensibilisation de la jeunesse à l'espace***

Les requérants ayant reçu une contribution devront signer un accord de contribution avec l'Agence spatiale canadienne avant de recevoir la dite contribution. L'accord de contribution définira les termes et conditions en lien avec toutes les politiques et règles fédérales qui doivent être considérées lors des paiements des contributions dans le cadre du Programme.

L'Agence spatiale canadienne se réserve le droit d'annuler une contribution si les parties ne peuvent s'entendre sur les termes de l'accord de contribution ou si l'une ou l'autre des parties ne respectent pas les termes de l'accord de contribution.

Le résumé de la demande est une partie très importante du processus d'évaluation. Il est de l'intérêt du requérant de remplir soigneusement cette section. La mention "voir ci-joint" n'est pas acceptable dans l'espace réservé au résumé. Le résumé doit décrire succinctement le projet visé ou les programmes ou activités entrepris. Le titre doit être concis et descriptif (les noms d'organismes ne donnent peut-être pas une description adéquate). Le requérant fera un résumé portant sur les objectifs de sa proposition, le groupe cible, la période pour laquelle il demande le financement (indiquer les dates), le montant total demandé à l'Agence spatiale canadienne et le budget total du projet. Le requérant doit indiquer la raison sociale exacte et complète de l'organisme avec lequel un accord de contribution pourrait être conclu au cas où sa candidature serait retenue. Il lui faut aussi indiquer le type de financement demandé (subvention ou contribution), de même que le genre d'organisme, s'il s'agit d'un organisme à but lucratif, sans but lucratif, d'un établissement d'enseignement ou d'un autre type d'organisme. La demande doit être signée et datée par le représentant autorisé de l'organisme.

### **FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÉSUMÉ**

Les propositions doivent être dactylographiées et présentées dans l'espace réservé. Joindre les curriculum vitae des principaux participants au projet et les lettres d'engagement des autres organismes sollicités dans le cadre du même projet. Il faut également inclure, au besoin, les états financiers. D'autres documents à l'appui du projet, notamment des exemples de livres, de vidéos ou de magazines, des reproductions de publicité, etc., devraient également être joints à la demande, s'il y a lieu. **Les documents à l'appui ne doivent être fournis qu'en un seul exemplaire.**

### **PROPOSITION**

Un formulaire de demande accompagne ce document. On peut aussi en obtenir une version électronique sur le site Web de l'Agence :  
[www.space.gc.ca](http://www.space.gc.ca).